

Fraude électorale : enfumages tous azimuts

écrit par Christian Navis | 16 avril 2022



Qui n'a pas été choqué par cette hâte suspecte à [censurer](#) Chouard lorsqu'il a produit un document sénatorial (excusez du peu !) listant 1352 bureaux de vote opaques où un bon million de bulletins auraient été détournés ?

Dans la plus grande discrétion, tandis que le covidus

détournait l'attention, Macronesco a équipé 6000 communes de machines à voter. Et c'est très facile pour un informaticien de les pirater. Démonstration :

Le tripatouillage électoral utilise en outre les mêmes ficelles que pour la légende de « ilelle »

Un récit lissé masquant des anomalies flagrantes, abondamment dispensé par les médias aux ordres. Confirmé par de prétendus vérificateurs qui radotent comme des perroquets cacochymes. Sans enquête véritable, ni vérifications, ni critiques, ni exposé d'aucune analyse contraire.

Avec ça, comme pour « ilelle », des documents gênants s'évaporent brusquement. Des témoins sont molestés ou achetés. Des fonctionnaires intimidés ou déplacés. Des imprécateurs visités par la flicaille du dictateur à 6 heures du matin. Et menacés de poursuites judiciaires pour avoir osé contester la « vérité » officielle. Des ordis et des smartphones sont confisqués. Pour être rendus à la Saint Glin Glin s'ils le sont un jour.

Et le crime est signé par un psychopathe arrogant et provocateur qui se délecte à claironner : « *Vous savez tous ce que j'ai fait, mais vous ne pourrez jamais le prouver, et je vous emmerde bande de gros nuls !* »

À quoi sert le conseil constitutionnel ?

Le Conseil Constitutionnel dont le président a un fils directeur de Mc Kinsey a exercé son contrôle vigilant sur l'élection.

Ces fins limiers ont trouvé quelques miettes à jeter aux « complotistes ». Ainsi ont-ils annulé jeudi, alors que les bulletins avaient été détruits partout empêchant le recomptage, les résultats d'une quinzaine de bureaux de vote.

*

Parfois pour des motifs sérieux comme dans le bureau de vote n° 130 de Toulouse Cartoucherie où 1.479 suffrages ont été annulés, en raison de « discordances importantes et inexpliquées entre les chiffres inscrits dans le procès-verbal retraçant les résultats et ceux figurant dans les feuilles de dépouillement. » Les maladroits !

Ou comme à Nice, où ces intègres magistrats ont relevé « *des discordances importantes et inexpliquées entre le nombre de suffrages exprimés, le nombre de bulletins blancs ou nuls et le nombre des émargements* » Les rustauds !

Dans les deux cas, le Conseil constitutionnel reconnaissant qu'il n'était pas en mesure d'exercer son contrôle sur la régularité des votes (mais à quoi sert-il alors ?) a annulé tous les bulletins. Sans faire de détail.

Ailleurs, l'élection a été cancelée sous des prétextes futiles. Comme à Léchelle (Pas de Calais) 48 habitants où le maire avait organisé le scrutin dans son bureau, vu l'état de vétusté de la mairie.

En tout 10.216 votes effacés sans que cela ait une incidence sur le résultat final du scrutin.

Ces grands étourdis de la rue de Montpensier ont quand même raté l'occasion de faire des beaux voyages en première classe aux frais de la princesse, en venant regarder de plus près le bourrage d'urnes traditionnel dans la plupart des DOM TOM.

Des manquements insignifiants pris séparément, mais en grand nombre

Les militaires appellent cela la saturation des défenses ennemies. On attaque partout à la fois en même temps. Et on balance des leurres tous azimuts pour faire croire qu'on est dix fois plus nombreux.

Ainsi le conseil anticonstitutionnel n'a trouvé rien à redire

aux 13.000 votes essentiellement en Île de France, dont on est sûr qu'ils ont eu lieu après 20 heures, puisqu'on a filmé des gens dans les files d'attente pour voter, recevant sur leurs smartphones les premiers résultats, suivis des consignes gouvernementales.

Pas plus que sur les nombreux bureaux de vote, dans toute la France, où en violation de l'art R 67 du Code Électoral, les organisateurs se sont contentés de proclamer verbalement les résultats, refusant de présenter des décomptes par candidats. Renvoyant ceux qui voulaient des détails aux impartiaux centres des regroupement gouvernementaux des préfectures, supervisés par des cabinets conseil du führer.

Ripoublique bananière ou dictature africaine ?

Les deux mon général !

Si la DCA électorale a descendu en vol le bureau 130 de Toulouse, les 82% obtenus par le merluchon gris à la Reynerie – Mirail, quartier dit « sensible » également à Toulouse, n'ont pas intrigué les « sages ». Pas plus que la disparition pure et simple des panneaux d'affichage de Zemmour et des bulletins de vote à son nom.

Ailleurs, quand d'aucuns ont voulu témoigner des pressions physiques exercées sur des électeurs, un seul bulletin mis de force dans la main avec un « grand frère » dans l'isoloir pour vérifier qu'on vote bien... Et quand ensuite certains ont dénoncé, lors du dépouillement, un décompte monopolisé par des énergumènes de La France Islamique, jetant dehors tous ceux qui n'étaient pas de leur bord, on a refusé de les entendre !

Parce que ce n'est pas le rôle du conseil constitutionnel de contrôler les délits allégués (Bis : mais alors il sert à quoi ?)

Il ne survole que des paperasses pour voir si les bleues, les jaunes et les roses sont rangées dans l'ordre, et vérifie que

les scribouillards de la mairie et de la préfecture ont bien rempli les cases idoines à l'encre violette et à la plume sergent major ?

Après les faux vaccins, des pseudo-élections « comme au pays là-bas... »

Il faut croire que dans les territoires perdus de la ripouxblie, le code électoral n'est pas plus appliqué que le code pénal. Pour rappel :

Art L 98 « Lorsque, par attroupements, clameurs ou démonstrations menaçantes, on aura troublé les opérations d'un collège électoral, porté atteinte à l'exercice du droit électoral ou à la liberté du vote, les coupables seront punis d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 15 000 euros. »

Art L 94 « Quiconque étant chargé, dans un scrutin, de recevoir, compter ou dépouiller les bulletins contenant les suffrages des citoyens, aura soustrait, ajouté ou altéré des bulletins, ou lu un nom autre que celui inscrit, sera puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 22 500 euros ».

Mais que faire quand la flicaille qui a reçu des ordres pour ne pas faire de vagues, exige que les plaignants terrorisés agissent à visage découvert ?

Dans le climat de violence qui sévit dans les enclaves étrangères hostiles, il faudrait être suicidaire pour donner son nom et son adresse quand on dénonce des voyous.

En sachant que la plainte a 98% de probabilité d'être classée. Et que des flics ou des supplétifs « de la diversité » s'empresseraient de publier les noms sur le web. Avec les suites qu'on peut imaginer. Il y a eu des précédents.

En prenant parti, le conseil anticonstitutionnel ne peut plus

être un arbitre

Le Conseil anticonstitutionnel a une utilité appréciée des macronards. Il valide les mesures liberticides décidées par le dictateur et approuve les contraintes nouvelles imposées aux Français, sans consulter le parlement, en conchiant les droits fondamentaux garantis par la constitution. Mais ce faisant, en devenant acteur politique à temps plein, il outrepassa ses attributions.

Et maintenant, on fait mieux encore : Anticipant une victoire éventuelle de Marine, on explique à ses électeurs possibles que ça ne servira à rien d'aller voter pour elle. Puisque les « sages » autoproclamés auraient déjà décidé d'annuler toutes les décisions qu'elle pourrait prendre !

En particulier le recours au peuple par référendum sur des sujets majeurs tels que la citoyenneté, le système de solidarité, la préférence nationale, la politique pénale et l'immigration, dont les bobos ne veulent surtout pas entendre parler. Échaudés par le référendum volé de 2005, ils refusent de prendre le risque d'être désavoués à nouveau par les gueux.

Proposer un référendum pour instaurer le RIC (référendum d'initiative citoyenne) sur n'importe quel sujet, pourvu que cela s'appuie sur un mouvement d'opinion suffisant, serait antidémocratique pour ces « grands démocrates » !

On nage en plein dans la dystopie d'Orwell : dialoguer c'est obéir sans discuter. Le libre choix c'est laisser le chef décider à ta place. La démocratie c'est la dictature d'un guide éclairé. Qui n'a pas la lumière à tous les étages.

Si Marine est élue, elle devra vite remettre les pendules à l'heure !

L'espoir est mince. Mais si cela advenait, plutôt que de se faire promener dans des procédures dilatoires pour avouer in fine, comme ses prédécesseurs, qu'elle ne peut rien faire, il

lui faudra carrément appliquer les méthodes du freluquet : Passer en force.

Puisque le conseil anticonstitutionnel s'est mis de lui même hors la loi en violant son obligation de neutralité, en approuvant les forfaitures de Macronescu et en prenant ouvertement parti contre certains candidats et leur programme, on ne doit pas hésiter à le combattre avec des mesures politiques.

En commençant par suspendre cet aréopage qui n'a aucune légitimité démocratique ([l'article 16](#) est fait pour ça) et soumettre au peuple un projet de nouvelle constitution où cet organisme serait supprimé, tandis que le Conseil d'État ne s'occuperait plus que de contentieux administratif. Son rôle initial.

Mais il faudra s'y être préparé à l'avance et faire vite, car au bout de 30 jours, l'adversaire K.O peut reprendre le combat.

Mon plus cher souhait serait que Marine, si elle était élue, soit comme un de nos meilleurs « gâteaux pays » Une délicieuse pâte de coco fondante nappée de miel sauvage, garnie de crème de piment. Toute en douceur apparente. Mais à la deuxième bouchée, ça arrache la gueule de ceux qui ne s'y attendaient pas !

Les preuves des fraudes sont évidentes

Comme Trump battu alors qu'il remplissait des stades avec ses supporters tandis que Jo Robinette le sénile organisait des garden parties avec 30 personnes... Zemmour qui remplissait des grandes salles et refusait du monde, sans commune mesure avec l'auditoire clairsemé du freluquet, récolte tout juste de quoi se faire rembourser ses frais de campagne.

La fraude est certainement beaucoup plus importante que ce que prétend le conseil anticonstitutionnel.

D'autant que tous les partis du système ont conclu des alliances crapuleuses contre nature pour éliminer les candidats qui dérangent et menacent leurs privilèges. Même s'ils ont attendu le deuxième tour pour les révéler publiquement, il y a fort à parier que ces petits arrangements entre faux ennemis ne sont pas nés par génération spontanée.

Comme chaque candidat ne peut installer des assesseurs et des scrutateurs dans les 70.000 bureaux de vote en France, les contrôles a posteriori sont superficiels et ne visent que les tricheurs les plus maladroits, ceux qui mélangent les documents, les modifient, les raturent, « oublient » de les signer, ou publient des chiffres aberrants.

Le meilleur pour la fin : Une petite île du Pacifique Sud où un gendarme aussi illettré que zélé, promu administrateur colonial provisoire, avait envoyé un compte rendu amusant : District de Hiva Kunu, bureau de Vétan Kulé : 300 habitants, 390 inscrits, 450 votants. Pour Macronescu 500, pour les autres zéro.

Si par malheur le paltoquet continuait à squatter l'Élysée, ce gendarme ferait un nouveau ministre de l'intérieur tout à fait acceptable et fort apprécié.

Christian Navis

<https://climatorealist.blogspot.com/>

<https://ripostelaique.com/fraude-electorale-enfumages-tous-azimuts.html>

*** Note de Christine Tasin**

Voir

<https://www.lefigaro.fr/politique/assesseurs-absents-vote-au-domicile-du-maire-22-bureaux-de-vote-epingles-pour-des-irregularites-20220414>

<https://www.ladepeche.fr/2022/04/14/elections-presidentielles->

[2022-le-conseil-constitutionnel-annule-les-resultats-du-plus-gros-bureau-de-vote-de-toulouse-10236309.php](https://www.legifrance.gouv.fr/jf/id/loi/2022/10236309)